



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2014-05
Le 19 juin 2014

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette.

Membres présents

Michael Bossé
Alain Martel
Renaud Ouellette
Guy Michaud

Charles Bouchard
Josée Levesque
Luc Sirois

Membres absents

Michel Laroche
Luc Frenette
André Lang

Personnel

Directeur – service d'urbanisme
Directeur adjoint – service d'urbanisme
Agent d'aménagement
Adjointe administrative

Maurice D'Amours
Pascal Hudon
Éric Gagnon
Nathalie Roy

Article 2014-05,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé M. Charles Bouchard que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2014-05,02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2014-04

Il est proposé par M. Luc Sirois, appuyé de M. Alain Martel que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2014-04 soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2014-05,03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

M. Charles Bouchard – dossier M. Robert Godbout, Grand-Sault

Article 2014-05,04 SAINTE-ANNE DE MADAWASKA

Jimmy Martin – 13, rue Ouellette
(19 juin 2014)

Le requérant désire construire un bâtiment accessoire détaché de la résidence unifamiliale. Il demande, sous l'article 34. iii), c) et d) de l'Arrêté no 31 du plan rural du village de Sainte-Anne de Madawaska, une première dérogation de 288 pi² sur la superficie et une deuxième dérogation de 2 pi sur la longueur maximale d'un mur.

Considérant la grandeur du terrain, le respect des normes d'implantation, il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de Mme Josée Levesque que les demandes soient acceptées telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-05,05 VILLE DE GRAND-SAULT

Robert Godbout – 510, boul. Broadway
(19 juin 2014)

M. Charles Bouchard quitte la salle de réunion afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le requérant demande, sous l'article 45.3.1 de l'arrêté de zonage de Grand-Sault, une dérogation de 107 cm (42 po) sur la hauteur du mur de rétention / clôture sur une distance de 6m (20 pi) afin d'y ériger un muret / clôture.

Considérant la hauteur du terrain adjacent, il est proposé par M. Alain Martel, appuyé de M. Guy Michaud que la demande soit acceptée pour la partie située sur le terrain de M. Godbout. L'approbation ne s'applique pas sur l'empiètement du Boulevard Broadway.

Adoptée à l'unanimité

M. Charles Bouchard réintègre la salle de réunion.

Article 2014-05,06 VILLE D'EDMUNDSTON

Vente de terrains d'utilité publique

(19 juin 2014 – CSR.5380)

Le requérant (Ville d'Edmundston) demande, sous l'article 43 (1) a) de la Loi sur l'urbanisme, l'approbation du CRP afin de procéder à la vente des terrains d'utilités publiques suivants :

1. D-2, Nid 35230549, situé dans le secteur de Verret;
2. D-9, Nid 35310739, situé sur la rue des Gouverneurs à Edmundston;
3. D-15, Nid 35178003 & 35046432, situé dans le secteur Saint-Jacques;

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Luc Sirois que la demande pour la vente des trois terrains soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-05,07 RAPPORT DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Il est proposé M. Michael Bossé, appuyé de M. Alain Martel que le rapport de lotissement et le rapport de construction soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-05,08 Divers

Le directeur du service d'urbanisme, M. Maurice D'Amours, souligne aux membres du CRP que les municipalités ont tendance à se servir des droits d'empiètement pour détourner la réglementation municipale. Les membres suggèrent de vérifier auprès des autres administrations municipales de la province avant de se prononcer sur cette pratique douteuse.

Article 2014-05,09 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 19h50.

Maurice D'Amours – Directeur du service d'urbanisme

Nathalie Roy - Secrétaire de séance

Date

Renaud Ouellette – Président